

Tableau des cotisations 2025

	cotisation	Montant réellement déboursé après application du crédit d'impôt de 66%
RETRAITE	36 €	12,24 €
NOUVEL ADHERENT	46 €	15,64 €

statut	IM	cotisation	Montant réellement déboursé après application du crédit d'impôt de 66%
FONCTIONNAIRE	Supérieur à 755	129 €	43,86 €
	de 656 à 755	116 €	40,46 €
	de 556 à 655	97€	32,98 €
	de 406 à 555	80 €	27,20 €
	Inférieur à 406	68 €	23,12 €

statut	groupe	cotisation	Montant réellement déboursé après application du crédit d'impôt de 66%
STATUT UNIFIE	I	129 €	43,86 €
	II	116 €	40,46 €
	III	97€	32,98 €
	IV	80 €	27,20 €
	V	68 €	23,12 €

statut	catégorie	cotisation	Montant réellement déboursé après application du crédit d'impôt de 66%
CONTRACTUEL	A	97 €	32,98 €
	B	80 €	27,20 €
	C	68 €	23,12 €

Si vous êtes à temps partiel, le montant de la cotisation est au prorata de votre temps de travail arrondi à l'euro supérieur

(exemples : fonctionnaire d'IM>650, à temps partiel 80% : 102,40 € au lieu de 128 €

contractuel de catégorie B, à temps partiel 50% : 33,50 € au lieu de 67 €

Règlement

- **par chèque** : à libeller à l'ordre de CFTC-MAE
accompagné du bulletin d'adhésion

Possibilité de régler en 4 chèques maximum en indiquant les dates d'encaissement souhaitées (au plus tard le 15/12/2023)

Tous les chèques doivent être adressés en un seul et même envoi, accompagnés du bulletin d'adhésion.

Pour simplifier la saisie en comptabilité, je vous demande d'établir les chèques avec des montants sans décimale (exemple : pour une cotisation à 79 € → 20 € + 20 € + 20 € + 19 € et non 4 chèques de 19,75 €)

L'ensemble (Chèque(s) et bulletin) doit être envoyé à l'adresse : Christine KLICH // Trésorière de la CFTC-MAE // 130 impasse louis Bonamici// Le gouverneur Bât B2 // 83100 TOULON

- **par virement bancaire** : pour obtenir le RIB du syndicat, merci de contacter nos représentants :
 - par téléphone : 01 73 30 27 06 ou 07 64 87 07 46
 - par courriel : cftc-mae@franceagrimer.fr ou cftc@agriculture.gouv.fr